

Loi modifiant la Loi de faillite.  
 Loi concernant la constitution d'associations relatives aux livres généalogiques du bétail.  
 Loi modifiant la Loi des juges.  
 Loi pourvoyant à la déduction sur la rémunération dans le service public.  
 Loi concernant les compagnies d'assurance étrangères au Canada.  
 Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.  
 Loi concernant la radiodiffusion.  
 Loi modifiant le Tarif des douanes.  
 Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.  
 Loi concernant le Parc Waterton-Glacier de la paix internationale.  
 Loi modifiant l'Acte de 1894 concernant les Commissaires du havre de Montréal.  
 Loi modifiant la Loi du service civil.  
 Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.  
 Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.  
 Loi modifiant et codifiant la loi des pêcheries.  
 Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.  
 Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières expirant respectivement le 31 mars 1932 et le 31 mars 1933.

Après quoi, il plaît au très honorable délégué de Son Excellence le Gouverneur général de clore la troisième session du dix-septième Parlement du Canada par le discours suivant:  
 Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je tiens à vous remercier pour la sollicitude que vous avez accordée aux diverses mesures qui vous ont été confiées pendant la présente session du Parlement. Le zèle que vous avez montré dans l'exécution de vos devoirs prouve que vous vous intéressez vivement à l'avancement du Canada et que vous avez une confiance inébranlable dans son avenir.

Il m'est agréable de noter que le programme d'économie de la présente année financière assurera une égalisation relative des recettes et des dépenses et que l'on obtiendra les suppléments d'argent nécessaires au service public sans accroître le coût de la vie ni compromettre le crédit national.

La politique de chômage et de secours à l'agriculture, poursuivie vigoureusement et d'une manière conséquente par mon Gouvernement s'est déjà traduite par un relèvement économique et elle fait prévoir un regain continu tant dans les milieux agricoles que dans les centres industriels.

Les mesures prises pour assurer une plus grande distribution de la houille des provinces Maritimes contribueront beaucoup à soulager le malaise qui a existé jusqu'ici dans cette partie du Dominion.

La législation adoptée en vue d'étatiser et de contrôler la radiodiffusion, constitue une sauvegarde essentielle contre les ingérences étrangères dans les émissions radiophoniques de source canadienne et elle assurera à notre peuple, sans distinction de classe ni de lieu, une égalité de service du nouveau régime de radiodiffusion qui doit être inauguré aussitôt que possible.

L'entente commerciale négociée avec le Dominion de la Nouvelle-Zélande et ratifiée par le Parlement constitue un nouveau pas vers l'affermissement d'une union économique impériale, basée sur le principe de bénéfices réciproques.

L'enquête instituée par l'un des comités de la Chambre des communes sur l'application de la Loi du service civil prépare les voies d'une réorganisation de la Commission du service civil et d'une meilleure administration des affaires du service public.

Au nombre des autres mesures adoptées par le Parlement, se trouvent des bills relatifs à la Loi des brevets d'invention, la concurrence déloyale dans l'industrie et le commerce, l'exploitation de l'or, l'assurance, la Loi des pêcheries, la Loi des juges, la Loi de l'accise, la Loi des compagnies, la Loi du rétablissement des anciens combattants et la Loi des chemins de fer.

Le Parlement a approuvé la Convention des transports maritimes de la communauté britannique, la Convention internationale pour l'amélioration des conditions des militaires blessés et malades dans les armées en campagne, la Convention internationale relative au traitement des prisonniers de guerre, la Convention internationale pour limiter la fabrication et régler la distribution des narcotiques.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des subsides que vous avez votés au service public.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je dois louer sincèrement le courage et la patience que le peuple canadien a manifesté dans les épreuves et les privations de ces temps difficiles. Sa fermeté l'a préparé à vaincre toutes les difficultés qui peuvent surgir d'ici à ce que la prospérité renaisse au Canada. De nouveaux maux dans les conditions mondiales ont empêché notre progrès. La prospérité que nous avions raison d'attendre avant aujourd'hui s'est vue, de ce fait, retardée. Car aucune nation ne saurait résister d'elle-même à l'influence de la crise universelle de la finance et de l'industrie.

Nous aurons bientôt les moyens par lesquels notre pays, organisé et préparé comme il l'est, pourra hâter son relèvement. D'ici à deux mois, une conférence économique des pays qui composent l'Empire britannique se réunira à Ottawa. De cette conférence peut surgir un puissant facteur qui rétablira une harmonie durable dans le chaos économique et fournira la direction sage et courageuse que le monde a recherchée et obtenue des peuples britanniques en d'autres temps de crise universelle. Le Canada croit que grâce à une union plus étroite de l'Empire britannique naîtra une ère de prospérité nouvelle et plus grande tant pour nous que pour toutes les nations de la terre.

En vous déchargeant de vos fonctions parlementaires, je prie la divine Providence de vous guider et de vous bénir.

L'honorable président du Sénat dit alors:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

C'est la volonté et le plaisir du très honorable délégué de Son Excellence le Gouverneur général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'au mardi, cinq juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence prorogé jusqu'au mardi, cinq juillet prochain.